Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité

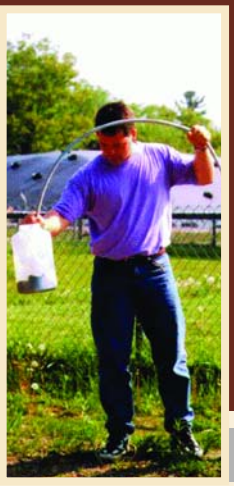

RAPPORT ANNUEL 2006-2007

d'efforts vers des solutions communautaires

CC1-1/2007F-PDF
ISBN 978-0-662-09831-7
LLRWMO-513430-041-04000

Certifié ISO 9001:2000

POUR PLUS D'INFORMATION

Bureau de Port Hope
5, rue Mill Sud
Port Hope (Ontario)
L1A 2S6
Téléphone : 905 885 9488
Télécopieur : 905 885 0273

Bureau d'Ottawa
1900, promenade City Park,
bureau 200
Ottawa (Ontario)
K1J 1A3
Téléphone : 613 998 9442
Télécopieur : 613 952 0760

info@llrwmo.org
www.llrwmo.org

EACL Énergie atomique du Canada limitée
AECL Atomic Energy of Canada Limited
Ressources naturelles Canada
Natural Resources Canada
Canada

Table des Matières

Message du directeur 3
Programme des déchets historiques 4
Déchets radioactifs de faible activité historiques.....4
Itinéraire de transport dans le Nord.....5
Fort McMurray 6
Toronto (Malvern).....6
Autres activités du programme de gestion des déchets historiques.....7
Initiative dans la région de Port Hope
Projets - Évaluation environnementale.....8
Projets - Obtention de Permis 9
Programme provisoire de gestion des déchets 9
Initiatives en matière de communication et d'information 11
État du Projet 11
Programme de protection de la valeur des biens immobiliers 13
Programme des déchets courants 14
Permis délivrés par la CCSN au BGDRFA 14
Programme d'information.....15
Acronymes.....15
Rétrospective financière 15
Certificat de vérification 16

Fondé en 1982, le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité (BGDRFA) assume les responsabilités du gouvernement fédéral dans le domaine des déchets radioactifs de faible activité historiques au Canada. Le BGDRFA est administré par Énergie atomique du Canada limitée (EACL) conformément à une entente de recouvrement des coûts conclue avec Ressources naturelles Canada (RNCan), le ministère fédéral qui finance la gestion des déchets radioactifs de faible activité (DRFA) et établit la politique nationale connexe.

Direction

Robert L. Zelmer
Directeur

G. Glenn Case
Directeur, Élaboration de projets et d'installations

Paul Arthurs
Directeur par intérim, Activités et Services de l'environnement

Bernard Gerestein
Directeur, Relations avec les groupes d'intérêt et Communications

Rose Mary T. Rozak
Directrice, Gestion des affaires et Opérations

T. Wallace
Directeur général
Direction des ressources en électricité
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4

P. A. Brown
Directeur
Division de l'uranium et des déchets radioactifs
Division des ressources en électricité
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4

Mme J. Miller
Directrice générale
Déclassement et gestion des déchets
Énergie atomique du Canada limitée
Laboratoires de Chalk River
Chalk River (Ontario)
K0J 1J0

Steven Halpenny
Directeur
Groupe gestion des responsabilités
Énergie atomique du Canada limitée
Laboratoires de Chalk River
Chalk River (Ontario)
K0J 1J0

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité pour l'exercice qui se terminait le 31 mars 2007.

Le présent rapport a été établi conformément à l'article 5.2 du protocole d'entente conclu entre Énergie, Mines et Ressources Canada (aujourd'hui Ressources naturelles Canada) et Énergie atomique du Canada limitée, relativement à l'administration du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité.

Veuillez agréer, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

R. L. Zelmer, ing., RPP

MESSAGE DU DIRECTEUR

Robert Zelmer
Directeur, BGDRFA

Le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité (BGDRFA) a réussi cette année encore à surmonter les défis tandis qu'il poursuit des initiatives et des activités dans l'ensemble du Canada.

Dans des collectivités aussi diverses que Port Hope en Ontario, Tulita dans les Territoires du Nord-Ouest et le centre-ville de Toronto en Ontario, le Bureau continue de respecter son obligation de gérer les déchets radioactifs de faible activité (DRFA) historiques et des matières contaminées. Dans chaque cas, le BGDRFA a reçu des éloges de l'Institut canadien des urbanistes (ICU), du député provincial de la collectivité éloignée de Tulita et des propriétaires qui se trouvent au cœur de la région urbaine de Toronto.

Certaines des réalisations du BGDRFA au cours de cet exercice comprennent ce qui suit.

- En mars 2007, le gouvernement a annoncé qu'il acceptait le Rapport d'examen préalable de l'évaluation environnementale (EE) du projet de Port Hope, autorisant par le fait même le Bureau à amorcer le processus d'obtention de permis pour le projet de Port Hope. Toujours en mars, l'ICU a attribué une mention honorable à l'EE, l'identifiant comme l'un des meilleurs projets de planification écologique au [Prix d'excellence de la planification de 2007].
- L'ébauche du rapport d'étude de l'EE pour le projet de Port Granby a été présentée aux autorités fédérales aux fins d'examen en juin 2006. Il est prévu que le rapport sera finalisé au début du prochain exercice. En février 2007, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) s'est retiré comme autorité responsable, étant donné qu'il était prévu de relocaliser les déchets du Lac Ontario.
- À Tulita, dans les Territoires du Nord-Ouest (T.-N.-O.) le BGDRFA réussi à conditionner tous les déchets radioactifs de faible activité historiques dans 755 contenants de stockage en vrac d'un mètre cubique pour les retirer de la collectivité. Le BGDRFA a reçu une note de remerciement personnelle du député provincial des Territoires du Nord-Ouest le félicitant pour un travail bien fait.
- Le BGDRFA a de nouveau contribué au programme de modélisation environnementale sur la sûreté en matière de radioactivité (EMRAS) du groupe de travail urbain de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le Bureau a également contribué au programme de l'AIEA appelé base de données sur la gestion des déchets à accès Internet (NEWMDB), ajoutant ainsi l'inventaire canadien des DRFA de 2005 à cette vaste base de données internationale d'inventaire de déchets.

J'aimerais remercier nos collègues de Ressources naturelles Canada et d'Énergie atomique du Canada limitée, ainsi que les conseils municipaux de Port Hope et de Clarington pour leur soutien constant. Leur collaboration et celle d'autres intervenants sont responsables du succès continu de nos divers projets. J'ai hâte à l'année prochaine, qui marquera la 25e année que nous traitons et répondons aux questions de DRFA partout au Canada.

R. L. Zelmer, ing., RPP

Directeur

DÉCHETS RADIOACTIFS DE FAIBLE ACTIVITÉ HISTORIQUES

Fondé en 1982, le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité assume les responsabilités du gouvernement fédéral dans le domaine des déchets radioactifs de faible activité historiques au Canada.

Le BGDRFA gère de nombreux sites de DRFA partout au Canada, y compris en Ontario, en Alberta et les Territoires du Nord-Ouest. Les petits volumes de DRFA sont transférés aux bâtiments de stockage du BGDRFA sur le site des Laboratoires de Chalk River (LCR) d'Énergie atomique du Canada limité (EACL), alors que les volumes importants sont normalement gérés sur le site même où ils sont produits ou près de celui-ci.

Dans certains des sites de déchets historiques, les déchets ont été entreposés dans des installations de stockage provisoires en attendant l'élaboration et la mise en œuvre d'une approche de gestion à long terme. Ces sites sont continuellement surveillés, inspectés et entretenus par le BGDRFA. Les déchets historiques présents dans ces sites comprennent des terres contaminées au radium, des matériaux de construction et autres articles contaminés.

Région de Port Hope

La région de Port Hope, en Ontario, contient la plupart des DRFA historiques du Canada, soit plus de 90 %. Ces déchets remontent aux années 30, lorsque l'on extrayait le radium du minerai de pechblende à des fins médicales ou industrielles dans la raffinerie de la municipalité. Les DFRA sont principalement composés de sols contaminés par les déchets provenant de la raffinerie.

Le BGDRFA collabore étroitement avec les municipalités de Port Hope et de Clarington aux termes de l'Initiative dans la région de Port Hope (IRPH). L'IRPH est une initiative financée par le gouvernement fédéral qui vise à nettoyer et gérer à long terme et en toute sécurité des DRFA historiques de Port Hope et de Clarington. L'IRPH comprend les Projets de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité de Port Hope et de Port Granby.

Les DRFA sont actuellement stockés dans l'Installation de gestion des déchets de Welcome (fermée en 1955), située dans la municipalité de Port Hope, et dans l'Installation de gestion des déchets de Port Granby (fermée en 1988), située dans la municipalité voisine de Clarington. Ces sites, initialement dirigés par une société d'État Eldorado Resources Limitée, appartiennent aujourd'hui à la Cameco Corporation, qui assure leur entretien. Les déchets des autres sites sont inclus dans l'IRPH. Ces déchets deviendront la propriété du gouvernement fédéral dès que le BGDRFA aura obtenu les permis nécessaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

Le BGDRFA a notamment pour mandat:

- de résoudre les problèmes posés par les déchets radioactifs de faible activité historiques qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral;
- de répondre aux demandes d'information du public concernant les déchets radioactifs de faible activité.

Les objectifs du Programme de gestion des déchets historiques du BGDRFA sont les suivants:

- assurer le nettoyage et la gestion à long terme des déchets historiques du Canada, y compris, sans toutefois s'y limiter, les déchets historiques trouvés à Port Hope et à Toronto, en Ontario, à Fort McMurray, en Alberta, et à différents endroits dans les Territoires du Nord Ouest;
- procéder à la décontamination des sites précités, selon le besoin, afin de protéger la santé humaine et l'environnement, jusqu'à ce que des installations de stockage à long terme soient disponibles;
- effectuer des évaluations techniques pour le compte de Ressources naturelles Canada (RNCan) et aider le Ministère à formuler des politiques gouvernementales relatives à la gestion des déchets historiques;
- décharger le gouvernement fédéral de ses responsabilités résiduelles vis à vis les déchets historiques.

ITINÉRAIRE DE TRANSPORT DANS LE NORD

HISTORIQUE

Au début des années 90, le BGDRFA avait désigné 20 sites contaminés situés le long de l'Itinéraire de transport dans le Nord (ITN), une route longue de quelque 2 200 km empruntée par le passé pour transporter le minerai et le concentré d'uranium et de radium en provenance des Territoires du Nord-Ouest à destination de l'Alberta. L'ITN s'étend du site minier de Port Radium sur le Grand lac de l'Ours jusqu'à Fort McMurray au sud, empruntant un système de lacs et de rivières (y compris le Grand lac de l'Ours et le Grand lac des Esclaves, et le fleuve MacKenzie, la rivière des Esclaves et la rivière Athabasca).

Le BGDRFA a examiné les points de transbordement possibles le long de l'ITN entre 1991 et 1996, et a désigné 20 sites contaminés au cours des enquêtes. En 1992 et 2001, le BGDRFA a décontaminé des propriétés résidentielles à Tulita, T.-N.-O., en transférant les matières dans un monticule de stockage temporaire situé près de l'aéroport de cette collectivité.

Entre 1993 et 2003, le BGDRFA a enlevé environ 42 500 m^3 de terre contaminée par l'uranium de neuf sites différents situés à Fort McMurray en Alberta et a rassemblé les DRFA dans un monticule de stockage artificiel. En 2004 et 2006, le BGDRFA a terminé les programmes de caractérisation radiologique et de délimitation des volumes dans la section de l'ITN située à South Slave. Les résultats de ces programmes suggèrent que le volume de déchets historiques qui se trouve dans la région de South Slave pourrait être d'environ 7 000 m^3.

ACTIVITÉS EN 2006-2007

À la fin de l'été 2006, le BGDRFA a effectué des travaux afin de s'acquitter de son engagement de longue date à Tulita. Le BGDRFA a rempli 755 contenants de stockage en vrac (de 1 m^3 chaque) de terres contaminées par l'uranium en prévision de leur transfert vers un endroit acceptable aux fins de stockage à long terme. Le personnel du BGDRFA a travaillé en étroite collaboration avec les habitants de la collectivité de Tulita, à traité des questions et des enjeux liés au projet et a fourni des rapports d'étape aux habitants, aux dirigeants des Premières nations et aux fonctionnaires. Une fois les travaux terminés, le député provincial des Territoires du Nord-Ouest de la région de Sahtu a envoyé une note de remerciement personnelle au BGDRFA.

Au cours du prochain exercice, des discussions se tiendront avec les intervenants pour préparer le transfert des déchets de Tulita à une installation de gestion à long terme.

Qu'entend on par déchets radioactifs de faible activité?

Au Canada, les déchets radioactifs de faible activité (DRFA) se définissent par exclusion. Sont donc considérés comme des DRFA les déchets radioactifs qui ne sont pas des déchets de combustible nucléaire (également désignés par l'expression "déchets de haute activité" ou "HA") ou de mines d'uranium ou des résidus de traitement de l'uranium. Une grande partie des DRFA accumulés au Canada se composent de déchets constitués de terre contaminée au cours des 70 dernières années. Il s'agit également des sols contaminés et les déchets connexes produits par les toutes premières activités de l'industrie nucléaire canadienne. Aujourd'hui, la plupart des déchets radioactifs de faible activité proviennent d'activités liées à la production d'électricité nucléaire, à la recherche et au développement dans le domaine nucléaire et à la production et à l'utilisation de radio isotopes en médecine, dans l'enseignement, dans le domaine de la recherche, en agriculture et dans les secteurs industriels. Les DRFA sont classés dans deux grandes catégories:

Les déchets courants: Les DRFA produits par les activités d'exploitation courantes d'organisations telles que les producteurs d'électricité nucléaire. Les propriétaires des déchets courants sont responsables de leur gestion.

Les déchets historiques: Les DRFA qui ont été gérés par le passé d'une manière qui n'est plus jugée acceptable aujourd'hui, dont on ne peut raisonnablement attribuer la responsabilité aux propriétaires actuels et que le gouvernement fédéral prend en charge.

FORT MCMURRAY

HISTORIQUE

Pendant 25 ans, entre 1930 et 1960, des péniches empruntaient un réseau de lacs et de rivières pour transporter de l'uranium et du minerai de radium depuis le Grand lac de l'Ours dans les T.-N.-O., jusqu'aux quais de transbordement à Waterways (aujourd'hui Fort McMurray en Alberta), d'où ils étaient chargés sur des trains à destination de la raffinerie de Port Hope. Le déversement accidentel des minerais pendant les activités de chargement ont entrainé la contamination de plusieurs sites dans la collectivité.

Le BGDRFA a débuté ses premiers travaux de décontamination à Fort McMurray en 1992. De 1993 à 1996 on a déblayé et retiré de la terre contaminée de huit propriétés riveraines. L'achèvement des travaux de décontamination de Fort McMurray à l'été 2003 a marqué la fin d'un projet qui a duré une décennie et aux termes duquel on a assuré le nettoyage et la gestion sûre d'environ 42 500 m^3 de terres légèrement contaminées de plusieurs sites situés dans cette ville du nord de l'Alberta.

Les déchets se trouvent maintenant dans un monticule de stockage artificiel situé à l'intérieur des limites de la décharge de la municipalité de Beacon Hill. L'installation de Fort McMurray est entretenue et surveillée par le BGDRFA au moyen d'un programme de surveillance annuel qui est exécuté en vertu de l'entente entre le Bureau et la municipalité régionale de Wood Buffalo.

ACTIVITÉS EN 2006-2007

Pendant la première semaine d'octobre 2006, dans le cadre du programme d'automne annuel sur le terrain, le personnel du BGDRFA a inspecté et surveillé l'Installation de gestion à long terme et a terminé les rapports connexes. Le BGDRFA a fait rapport sur l'inspection physique du site et du secteur périphérique (clôture et réseaux d'évacuation), le remplacement des capteurs de radon passifs, la surveillance du niveau d'eau souterraine et sont échantillonnage. L'inspection n'a soulevé aucune question préoccupante.

TORONTO (MALVERN)

HISTORIQUE

On a découvert de la terre contaminée au radium sur des propriétés résidentielles en 1980 et sur des aménagements de terrain dans la communauté urbaine de Malvern, à Toronto, Ontario, en 1990. Entre 1995 et 1996, les sites d'aménagement de terrain et de propriétés résidentielles ont fait l'objet d'une décontamination complète. Un monticule de stockage artificiel appelé Installation de stockage temporaire de l'avenue Passmore a été aménagé pour stocker des terres légèrement contaminées. Les matières assujetties à une autorisation ont été transférées à l'installation de stockage autorisée du BGDRFA aux LCR.

Un programme de surveillance de la construction, qui s'appuyait en partie sur les leçons tirées de l'expérience de Port Hope, a été mis en œuvre pour s'assurer que les prochains projets d'entretien ou de construction qui se dérouleraient près des sites de nettoyage tiendraient compte des cas de contamination inattendus.

Le BGDRFA contrôle chaque année l'Installation de stockage temporaire de l'avenue Passmore, conformément à un programme de recouvrement des coûts mené de concert avec la province de l'Ontario. Un compte rendu des résultats du contrôle est donné chaque année à la ville de Toronto, à la CCSN, à la Société immobilière de l'Ontario (SIO) et au ministère de l'Environnement de l'Ontario. Les résultats sont mis à la disposition du public à la bibliothèque publique de Malvern. À ce jour, les résultats indiquent qu'il n'y a pas d'effet sur le milieu ambiant.

ACTIVITÉS EN 2006-2007

Étant donné la performance manifeste de l'installation au cours des dix dernières années, le programme d'échantillonnage (eau souterraine, radon dans l'air, inspection physique et rayonnement gamma, échantillon, vérification et pompe du système de détection des fuites) a été passé en revue dans le but de déterminer une fréquence plus appropriée (c. à-d. trimestriel plutôt que mensuelle).

AUTRES ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE GESTION DES DÉCHETS HISTORIQUES

Le BGDRFA organise des réunions régulières, présidées par la CCSN, pour garder RNCan et le BGDRFA au courant des questions d'autorisation et pour offrir l'occasion de maintenir et de renforcer les relations de travail. Les sujets des réunions régulières comprennent des mises à jour sur les changements réglementaires, l'Initiative dans la région de Port Hope et l'état des projets ailleurs au pays.

Site commercial - Peterborough

Le propriétaire d'un site commercial à Peterborough en Ontario a communiqué avec le BGDRFA afin de discuter de la marche radiologiques recommandées à suivre pour qu'une évaluation environnementale des sites soit effectuée sur les propriétés immédiatement adjacentes à la propriété sur laquelle on a découvert et enlevé de l'uranium en 2005. Une étude de terrain menée par le personnel du BGDRFA n'a pas révélé un niveau de rayonnement gamma supérieur au niveau naturel sur les propriétés adjacentes.

Propriétés dans la région de Toronto

Le BGDRFA jouit de l'excellente réputation que lui confère les inspections et les évaluations radiologiques (et de l'élimination au besoin) qu'il effectue constamment sur les propriétés publiques, fournissant ainsi aux propriétaires les renseignements, l'orientation et le soutien nécessaires en matière de décontamination de leurs propriétés.

En juin 2006, le BGDRFA a décontaminé la cour d'une propriété résidentielle dans le centre-ville de Toronto qui jouxtait une ancienne installation de peinture de cadrans au radium.

Un nouveau gestionnaire immobilier pour un immeuble dans le centre-ville de Toronto a également communiqué avec le BGDRFA au sujet de l'histoire du bâtiment qui est liée à la peinture de cadrans au radium et de la possibilité de contamination dans certaines pièces de l'immeuble. La rénovation des pièces a eu lieu en collaboration avec le personnel du Bureau qui a ensuite mené des contrôles radiologiques et des contrôles de contamination. Certaines pièces avaient un niveau de rayonnement gamma supérieur au niveau naturel.

Le propriétaire d'une autre propriété contaminée par des DRFA a communiqué avec le BGDRFA pour obtenir des renseignements sur les démarches qu'un nouveau locataire devrait prendre pour convertir la propriété en un immeuble à appartements. Le BGDRFA a déterminé que certaines parties du bâtiment n'étaient pas propices à une occupation à temps plein en raison des niveaux élevés de rayonnement gamma.

Le BGDRFA aidera à surveiller les rayonnements conformément aux conditions imposées par la Commission de l'escarpement du Niagara (CEN) relativement à la surveillance des rayonnements pendant le rajeunissement et la rénovation d'une structure historique. Le BGDRFA est responsable de la gestion de toutes les matières contaminées par rayonnement qui s'y trouvent.

Autres matières radioactives

En 2006-2007, le BGDRFA a reçu de nombreuses demandes d'information au sujet de l'élimination de matières radioactives. L'utilisation de moniteurs-portiques dans les installations municipales de déchets et de recyclage des métaux continue de faire l'objet de demandes d'information. L'élimination des détecteurs de fumée et d'autres biens de consommation ayant des sources radioactives a également fait l'objet de demandes, sans doute en raison des renseignements affichés sur le site Web du BGDRFA. Par exemple, une personne qui participait à la restauration d'un avion Harvard a communiqué avec le BGDRFA pour demander comment disposer de la face des cadrans au radium.

HISTORIQUE

L'Initiative dans la région de Port Hope est un programme communautaire visant l'élaboration et la mise en œuvre d'une solution de gestion sécuritaire, locale et à long terme des DRFA historiques dans les municipalités de Port Hope (Projet de Port Hope) et de Clarington (Projet de Port Granby). En 2001, Ressources naturelles Canada et les municipalités ont conclu un accord juridique quant à la gestion des DRFA historiques, dans les collectivités, dans des installations en surface qui sont conçues pour durer plusieurs centaines d'années.

L'Initiative dans la région de Port Hope (IRPH) comprend les trois phases suivantes :

Phase 1: Évaluation environnementale, conception préliminaire, ingénierie et approbation de l'organisme de réglementation.

Phase 2: Construction et nettoyage

Phase 3: Surveillance et entretien à long terme

L'évaluation environnementale du Projet de Port Hope a entrainé la recommandation de regrouper tous les DRFA historiques dans une nouvelle installation qui serait située dans le site de l'actuelle Installation de gestion des déchets de Welcome, voisine de l'entreprise de recyclage de pièces d'auto.

L'EE du Projet de Port Granby a déterminé que l'approche recommandée consistait à transférer les DRFA de leur emplacement actuel en bordure du lac Ontario vers une nouvelle installation qui serait construite sur un site avoisinant situé à environ 700 mètres du lac.

En 2005, le rapport d'étude sur l'EE du Projet de Port Hope a au départ été présenté aux autorités fédérales aux fins d'examen. À la fin du processus d'examen par le fédéral, un rapport d'étude révisé sur l'EE du Projet de Port Hope et un rapport d'évaluation des effets environnementaux géologiques et phréatiques ont été présentés aux autorités en janvier 2006

ACTIVITÉS EN 2006-2007

Le BGDRFA fournira des mises à jour aux nouveaux conseils municipaux de Port Hope et de Clarington après les élections municipales de novembre 2006. Le BGDRFA a eu d'excellentes relations avec les anciens conseils municipaux et fait des efforts pour que ces relations se maintiennent.

Port Hope

Le Projet de Port Hope a progressé à grands pas au cours de cet exercice grâce (i) à la finalisation des critères de nettoyage, (ii) à l'obtention de l'approbation des autorités responsables pour le rapport d'étude final sur l'EE et (iii) à la confirmation par le gouvernement du Canada que le Projet de Port Hope n'entrainera pas de conséquences néfastes sérieuses.

Le BGDRFA a été avisé de la décision favorable dans une lettre du 15 mars 2007, qui indiquait que le BGDRFA pourrait procéder à l'obtention des approbations réglementaires nécessaires auprès de Pêches et Océans Canada et de la CCSN. Un communiqué de presse a informé en même temps le public de la décision du gouvernement.

Les approbations requises, tel que le mentionne le Rapport d'examen préalable pour le Projet de Port Hope, sont indiquées ci-dessous.

Il est possible que les travaux et les ouvrages associés au port de Port Hope, sauf le déplacement des poissons, entraînent une détérioration, destruction et perturbation (DDP) de l'habitat du poisson et nécessitent une autorisation en vertu du paragraphe 35(2) de la Loi sur les pêches. De plus, tant qu'il y aura un plan visant à déplacer les poissons du port, il faudra demander une autorisation en vertu de l'article 32 au cas où quelques poissons demeureraient et seraient tués pendant les activités de dragage.

Un permis de déchets de substances nucléaires est requis pour conserver, gérer et stocker des substances nucléaires en vertu du paragraphe 24(2) de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires. Le BGDRFA devrait donc continuer de préparer les présentations de demande de permis nécessaires à l'appui de la demande de permis qui a été présentée à la CCSN en décembre 2004.

RNCan a également indiqué que le Bureau pourrait commencer à demander les autorisations financières nécessaires pour permettre au Projet de Port Hope de procéder.

INITIATIVE DANS LA RÉGION DE PORT HOPE: PROJETS - ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Port Granby

Le rapport d'étude sur l'EE du Projet de Port Granby a été présenté aux autorités fédérales aux fins d'examen en juin 2006. En février 2007, le Bureau a reçu les derniers commentaires de l'examen fédéral du rapport d'étude sur l'EE du Projet de Port Granby.

Plus particulièrement, Pêches et Océans Canada a émis une lettre à RNCan, la principale autorité responsable, indiquant qu'il était peu probable qu'une DDP de l'habitat du poisson survienne si le Projet de Port Granby était mis en œuvre comme proposé.

Étant donné qu'une autorisation en vertu du paragraphe 35(2) de la Loi sur les pêches n'était pas requise, le MPO n'était plus l'autorité responsable de l'EE.

La CCSN a émis une lettre finale le 28 février 2007 qui résumait ses derniers commentaires sur le rapport d'étude sur l'EE. Les activités liées à l'achèvement du rapport d'étude sur l'EE et la résolution des commentaires de l'examen fédéral se sont prolongées sur la majeure partie du présent exercice. Les autorités responsables rendront disponible l'ébauche du Rapport d'examen préalable sur Port Granby aux fins d'examen au début de 2008.

INITIATIVE DANS LA RÉGION DE PORT HOPE : PROJETS - OBTENTION DE PERMIS

HISTORIQUE

La réception d'une décision favorable par rapport à l'EE permet au BGDRFA de procéder à une demande de permis. Le Bureau a passé une grande partie de l'exercice à préparer une série de documents qui entreront dans la présentation de la demande de permis pour le Projet de Port Hope à la CCSN. La présentation de la demande de permis comprend des renseignements liés à l'évaluation de la sûreté, la radioprotection, la santé et sécurité, la protection de l'environnement, la sûreté et la gestion des urgences.

ACTIVITÉS EN 2006-2007

Le BGDRFA a présenté à la CCSN le premier groupe de documents de demande de permis pour le Projet de Port Hope aux fins d'examen officiel le 15 février 2007. Le deuxième groupe de documents est actuellement en révision. Plus précisément, on révise actuellement l'évaluation de la sûreté pour qu'elle se conforme aux exigences du document d'orientation G-320 de la CCSN qui a été publié en décembre 2006. Une fois que l'évaluation de la sûreté est révisée, les documents qui restent pourront être terminés et présentés en premier au Comité d'examen en matière de sûreté (CES) d'EACL et ensuite à la CCSN pour un examen officiel. Le BGDRFA prévoit que le processus d'obtention de permis pour le Projet de Port Granby se terminera vers la fin de 2008.

INITIATIVE DANS LA RÉGION DE PORT HOPE: PROGRAMME PROVISOIRE DE GESTION DES DÉCHETS

HISTORIQUE

Pendant -plus de vingt ans, le BGDRFA a assumé, pour le compte du gouvernement fédéral, la responsabilité de la gestion provisoire des déchets radioactifs de faible activité (DRFA) historiques de Port Hope. À l'heure actuelle, il y a des DRFA stockés dans quatre installations autorisées et dans neuf sites d'envergure non autorisés. Le BGDRFA inspecte régulièrement et surveille en permanence ces sites et tout autre site découvert pendant les travaux de constructions courants.

Le Programme provisoire de gestion des déchets à Port Hope comprend le Programme de surveillance des travaux de construction (PSTC), le Programme de conformité de propriétés (PCP) et le Programme de surveillance de l'environnement (PSE).

Le BGDRFA gère le Programme de surveillance des travaux de construction (PSTC) de concert avec l'administration municipale de Port Hope. Tout projet nécessitant un permis de construction est automatiquement assujetti au PSTC. Au titre de ce programme, le BGDRFA analyse la terre des chantiers proposés et transporte la terre contaminée au site de stockage temporaire du prolongement de la rue Pine.

INITIATIVE DANS LA RÉGION DE PORT HOPE:
PROGRAMME PROVISOIRE DE GESTION DES DÉCHETS

Le BGDRFA administre également le Programme de conformité de propriétés qui répond aux demandes de renseignements sur l'état radiologique des lieux et fournit des renseignements aux propriétaires, à leurs agents immobiliers ou à leurs avocats.

Le Programme provisoire de gestion des déchets à Port Hope comprend:

PSTC	Le Programme de surveillance des travaux de construction
PCP	Le Programme de conformité de propriétés
PSE	Le Programme de surveillance de l'environnement

À l'aide du PCP, le Bureau assure :

- *l'envoi, en temps opportun, des lettres sur l'état radiologique de la propriété;*
- *la collecte de nouvelles données radiologiques pour assurer la mise à jour des dossiers relatifs aux propriétés;*
- *le nettoyage des propriétés dont les critères dépassent les limites établies.*

Par l'intermédiaire du Programme de surveillance de l'environnement (PSE), le BGDRFA surveille l'environnement dans les régions situées à proximité des sites principaux autorisés et non autorisés de DRFA dans la municipalité de Port Hope. Les résultats de cette surveillance sont signalés à la CCSN une fois par année.

ACTIVITÉS EN 2006-2007

Programme de surveillance des travaux de construction

Dans le cadre du PSTC, un total de 330 m^3 de terre entreposée contaminée a été entreposé au site de stockage temporaire du prolongement de la rue Pine, dans la municipalité de Port Hope. Les niveaux soutenus d'activités d'une année à l'autre illustrent l'importance du PSTC pour les membres de la communauté locale. Le personnel du BGDRFA a examiné 239 demandes de renseignements liées à une contamination possible de propriété. Le volume de terre entreposé au site de stockage temporaire du prolongement de la rue Pine dans les blocs I et II s'élève maintenant à environ 6 500 m^3, ce qui équivaut à environ 50 % de la capacité autorisée. La majorité des appels au PSTC étaient liés au raccordement des conduites de branchement, aux ajouts proposés et aux interruptions d'approvisionnement d'eau.

Programme des conformités de propriétés

En 2006-2007, le BGDRFA a examiné 88 propriétés et émis an total 561 lettres sur l'état radiologique. Environ 175 de ces lettres concernaient des propriétés situées à l'extérieur de Port Hope, principalement dans la région du Grand Toronto (RGT) et dans d'autres régions au Sud de l'Ontario.

Programme de surveillance de l'environnement

Au début de cette année, des mesures de décontamination ont été prises pour s'attaquer aux niveaux élevés de concentration d'uranium détectés dans l'eau de surface du bassin hydrologique du bloc I du site de stockage temporaire au prolongement de la rue Pine (notés à la fin de l'exercice 2005-2006). Les matières contaminées récupérées dans le bassin hydrologique ont été placées dans le bloc II et l'eau dans le bassin hydrologique a été testé de nouveau dès la prochaine occasion d'échantillonnage. Les niveaux de concentration d'uranium dans le bassin hydrologique étaient plus faibles dans l'échantillon recueilli après la décontamination, ils ont diminué sous le seuil d'enquête. Les mesures de décontamination ont été signalées à la CCSN lors d'un compte rendu routinier.

SOMMAIRE DE LA GESTION PROVISOIRE DES DÉCHETS EN 2006-2007

Contrôles du PSTC	239
Examens de propriétés pour le PCP	88
Volumes de terre contaminée transférés au site de stockage temporaire du prolongement de la rue Pine (m^3)	330
Lettres sur l'état radiologique	561

INITIATIVE DANS LA RÉGION DE PORT HOPE: INITIATIVES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

HISTORIQUE

Au cours des 25 dernières années, le BGDRFA a exécuté des projets de décontamination dans l'ensemble du Canada et a fourni des informations et des communications ouvertes et transparentes aux collectivités et aux intervenants.

Grâce à l'IRPH, le BGDRFA continue de fournir de l'information au public et aux autres intervenants par l'Échange d'information sur les projets, par des présentations aux conseils municipaux, aux groupes communautaires, au personnel, au public et sur son site Web.

Tout au long de la préparation des études d'évaluation environnementale pour les deux projets, le BGDRFA a communiqué de façon proactive avec les résidants de Port Hope et de Clarington. Outre les ateliers, les journées portes ouvertes et les réunions, des employés avisés du BGDRFA ont aménagé des kiosques aux salons du foyer et aux foires automnales afin de transmettre l'information à un public plus élargi. Ils ont également organisé des visites des installations en se concentrant sur les nouvelles installations proposées et les activités de décontamination.

Le BGDRFA a collaboré étroitement avec le personnel municipal et le public sur les questions liées à l'IRPH.

ACTIVITÉS EN 2006-2007

Grâce à la parution de nombreux articles dans la presse locale et à la tenue d'entrevues électroniques, ainsi qu'à la participation du BGDRFA aux événements communautaires et aux présentations qu'il a données aux résidants locaux, le degré de sensibilisation à l'égard des Projets de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité s'est maintenu à un niveau élevé.

La sensibilisation à l'égard des projets est également alimentée par des entrevues et des séances de discussion avec les principaux intervenants tels que les représentants élus, les représentants des Premières nations et les résidants du voisinage. De plus, le BGDRFA continue de tenir des séances d'information sur les deux projets avec les députés et les députés provinciaux.

Le bureau du Programme de protection de la valeur des biens immobiliers (PVBI) et le bureau régional de Port Hope ont déménagé dans leurs nouveaux locaux avec le bureau d'EIP situés au 196, chemin Toronto, à Port Hope. Ces ajouts mettent la dernière main au regroupement de tous les bureaux du BGDRFA, sauf un, dans les locaux du 196, chemin Toronto, dans la région de Port Hope.

INITIATIVE DANS LA RÉGION DE PORT HOPE: ÉTAT DU PROJET

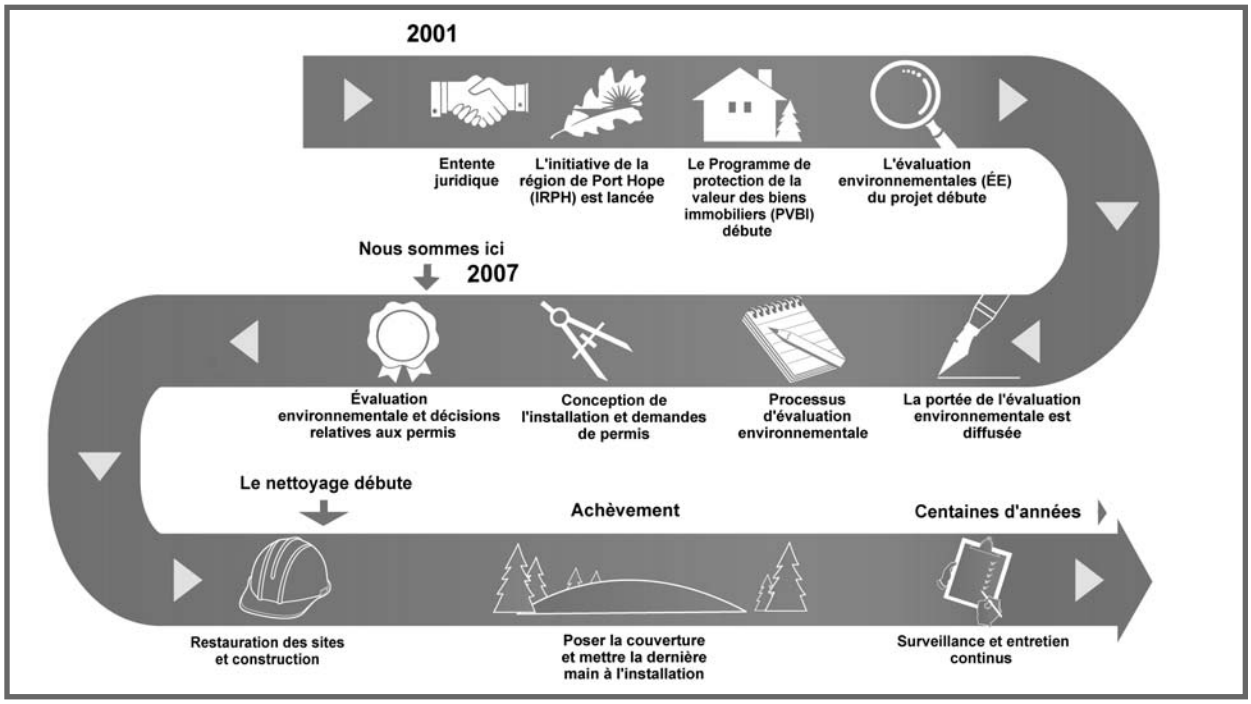

INITIATIVE DANS LA RÉGION DE PORT HOPE: INITIATIVES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

Le bureau d'EIP de Port Hope est également le lieu où les renseignements et les documents sur le registre public sont archivés pour les besoins de l'évaluation environnementale des Projets de Port Hope et de Port Granby.

Le BGDRFA, grâce à ses activités de communication dans la collectivité de Port Hope, a augmenté progressivement la sensibilisation et le soutien du projet de l'IRPH. Selon les résultats de 2006 du sondage annuel mené à Port Hope, les habitants sont plus conscients de l'IRPH (~80 %) et ils sont de plus en plus satisfaits des renseignements qui leur sont fournis sur le projet. D'après les résultats du quatrième sondage du public, le niveau de sensibilisation à l'égard de l'Initiative dans la région de Port Hope continue de croître au fil des ans. Ce niveau de sensibilisation est accentué par les bulletins et les envois d'information par la poste, par les communiqués de presse diffusés aux organismes adéquats, par la publicité dans les médias locaux et par les affiches placées dans des endroits bien en vue tels que les bibliothèques publiques.

Au fur et à mesure que le projet progresse, les activités de communication sont axées sur les voisinages et les résidences individuelles, et sur l'effet prévu des activités de nettoyage sur la vie des gens.

Un groupe de discussion de Port Granby a été établi par le BGDRFA dans le but de fournir des renseignements et de demander les points de vue des habitants de la région. Ce nouveau groupe de communication a rapidement gagné une grande visibilité dans la collectivité.

Le BGDRFA a apporté un soutien en communication au personnel de RNCan et de la CCSN relativement à la diffusion publique du Rapport d'examen préalable sur le projet de Port Hope. Les habitants locaux et les représentants municipaux ont également visité le bureau d'EIP pour obtenir des copies du Rapport d'examen préalable approuvé et discuter des prochaines étapes du projet de Port Hope.

La révision finale du document sur les critères de nettoyage du projet de Port Hope témoigne de deux ans de discussions entre le BGDRFA, les municipalités et les organismes de réglementation. Elle regroupe les données des scientifiques, des spécialistes techniques et des membres du public. Les critères établissent les mesures pour les niveaux sécuritaires de rayonnement, de contaminants dans l'air, le sol, l'eau et l'eau souterraine et de radon dans les maisons. Les critères seront utilisés pour déterminer quelles propriétés ont besoin d'être nettoyées et quelle quantité de terre doit être enlevée.

Le BGDRFA continue de renforcer ses liens avec les agences immobilières en assurant la liaison dans la collectivité afin que les renseignements se rendent plus facilement aux fournisseurs de services d'achat de propriété, comme les avocats et les courtiers en hypothèques locaux.

Grâce au contact direct que permettent notre bureau d'Échange d'information sur le projet, notre site Web, nos séances d'information et nos envois postaux, nous continuons de fournir des mises à jour régulières sur le projet aux intervenants de Port Hope et de Clarington, y compris le public, les députés, les députés provinciaux et les représentants locaux. De nombreux articles sur les projets ont été publiés dans les médias locaux et comprenaient des commentaires de porte-parole du BGDRFA.

IRPH du BGDRFA
Résultats d'un sondage d'opinion publique indépendant

Le BGDRFA continue de recevoir des évaluations positives au sujet de ses efforts de communication publique puisque les habitants se disent bien servis et informés. De plus, les évaluations sur la communication et la connaissance des nouvelles sur le projet de Port Hope ont un rapport positif avec la majorité des attitudes sur la présence de déchets radioactifs de faible activité et les processus liés au traitement des déchets.

- *75% des personnes interrogées connaissent bien les bulletins du projet de Port Hope.*
- *85% des personnes interrogées sont satisfaites de l'accessibilité aux renseignements sur le projet de Port Hope.*
- *77% des répondants sont satisfaits de la façon dont ils ont pu faire part de leurs opinions dans le cadre des études sur les évaluations environnementales.*
- *75% des répondants connaissent bien les études sur les EE qui ont été menées au cours des quatre dernières années dans le but de déterminer les meilleures méthodes de nettoyer les DRFA dans Port Hope, comparé à 66 % en 2005.*
- *Les habitants de Port Hope continuent d'avoir confiance envers l'IRPH.*

Les résultats des cinq "vagues" annuelles de sondage d'opinion publique sont disponibles au BGDRFA

INITIATIVE DANS LA RÉGION DE PORT HOPE: PROGRAMME DE PROTECTION DE LA VALEUR DES BIENS IMMOBILIERS

HISTORIQUE

Établi en vertu de l'entente juridique relative à l'IRPH, le Programme de protection de la valeur des biens immobiliers a été lancé en octobre 2001. Le PVBI est conçu pour atténuer les pertes financières subies par les propriétaires résidentiels, commerciaux ou industriels dont les immeubles se trouvent dans des zones désignées des municipalités de Port Hope et de Clarington. Le PVBI indemnise les propriétaires qui ne peuvent obtenir la pleine valeur marchande de leur propriété au moment de la revente, de la location ou du renouvellement de leur hypothèque en raison de l'IRPH. Pour les conseils municipaux de Port Hope et de Clarington, le PVBI est une mesure d'atténuation économique importante.

Les éléments clés qui caractérisent le PVBI sont les suivants :

- *le processus de demande d'indemnisation;*
- *la procédure d'appel;*
- *la nomination d'agents d'indemnisation indépendants pour entendre les appels interjetés.*

ACTIVITÉS EN 2006-2007

Le PVBI continu de fournir des renseignements et de l'aide aux propriétaires, particulièrement dans les cas où les propriétés pourraient subir des conséquences liées au projet et être difficiles à vendre. Le marché immobilier est demeuré solide tout au long de l'année, conformément à celui des collectivités de base qui ne s'est pas affaibli à cause des Projets.

Les membres du personnel du bureau du PVBI ont rencontré les demandeurs potentiels pour leur expliquer le processus inhérent au programme. La première plainte à Port Granby a été reçue en 2005-2006 et a été résolue à la satisfaction de toutes les parties.

À ce jour, 13 plaintes ont été déposées.

- *Sept plaintes ont été approuvées totalement ou en partie (six plaintes standard et une plainte conditionnelle).*
- *Six plaintes standard ont été refusées totalement.*
- *Deux des six plaintes refusées ont été portées en appel devant une audience de médiation.*
  - *Dans le cas des deux décisions portées en appel :*
    - *un agent de rémunération a ordonné qu'un dédommagement partiel soit versé pour l'une des plaintes;*
    - *un agent de rémunération a confirmé la décision du PVBI de ne pas octroyer de dédommagement pour l'autre.*

Dans tous les cas où le PVBI a refusé d'octroyer un dédommagement, c'était parce qu'il avait conclu, à la suite d'une analyse, que l'IRPH n'avait pas eu d'effet général ou précis.

Le PVBI a répondu à un bulletin de la Ontario Real Estate Association qui a été envoyé aux courtiers immobiliers membres et qui faisait référence à Port Hope dans le cadre des nouvelles lignes directrices de Santé Canada proposées pour le radon dans les résidences. Le PVBI explique que les normes rigides sur les concentrations de radon dans les résidences privées sont en place à Port Hope depuis le milieu des années 70. Il a rappelé aux courtiers immobiliers membres que le BGDRFA conserve les renseignements sur l'état radiologique des maisons et des propriétés de Port Hope et émet un résumé de ces renseignements aux propriétaires, sur demande, au moment de l'inscription.

Le bureau du PVBI a déménagé au 196, chemin Toronto, à Port Hope, dans le cadre du regroupement par le BGDRFA de trois des quatre bureaux (bureau régional, bureau du PVBI et bureau d'EIP) en un plus gros bureau.

Dans l'ensemble, le PVBI continue de bien fonctionner, de fournir des renseignements opportuns aux résidants de la région et de traiter les demandes rapidement, tel que l'exige l'entente juridique.

PROGRAMME DES DÉCHETS COURANTS

Les services publiques d'électricité, les organismes de recherche nucléaire, les fabricants de combustible nucléaire ainsi que les organismes qui produisent ou utilisent des radio-isotopes, à des fins médicales ou autres, ont continué de produire des déchets radioactifs de faible activité. Ces générateurs sont responsables des déchets qui résultent de leurs activités. L'accumulation annuelle de ces déchets au Canada est de l'ordre d'environ 4 000 m^3.

RNCan sollicite fréquemment le concours technique du BGDRFA lorsque le Ministère élabore des politiques et des stratégies visant la gestion à long terme de ces déchets. Sur demande et au besoin, le BGDRFA prête également main forte à RNCan afin de lui permettre de réaliser certaines activités de concert avec des organisations internationales, telle que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Agence de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour l'énergie nucléaire.

Le BGDRFA représente le Canada au groupe de travail chargé d'exécuter le programme de l'AIEA en ce qui a trait à la modélisation environnementale sur la sûreté en matière de radioactivité (EMRAS), à Vienne. Le groupe de travail est chargé d'étudier la dispersion de radionucléides dans certains types de milieux (p. ex. milieux urbains et aquatiques), la restauration des sites contenant des résidus radioactifs et l'impact de la radioactivité sur les espèces non humaines. En 2005, des représentants du BGDRFA se sont rendus à Vienne pour participer aux sessions de mai et de novembre.

Le BGDRFA continue de distribuer sa publication "Inventaire des déchets radioactifs au Canada" sur demande et de répondre aux questions générales du public et des intervenants au sujet des déchets radioactifs. Au nom du Canada et sous la direction de RNCan, le BGDRFA a préparé et présenté des renseignements à l'AIEA sur les accumulations de déchets nucléaires au Canada, ainsi que des réponses à de nombreuses questions liées aux déchets. Cette compilation annuelle est préparée aux fins de soumission à la NEWMDB de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

PERMIS DÉLIVRÉS PAR LA CCSN AU BGDRFA

Le BGDRFA détient présentement cinq permis délivrés par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) pour diverses exploitations et installations. Le tableau qui suit résume les obligations du BGDRFA en ce qui a trait aux permis.

INSTALLATION*	NUMÉRO ET TYPE DE PERMIS	DESCRIPTION	DATE D'EXPIRATION
Laboratoire du bureau régional de Port Hope	20004-7-11.2 Permis de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement	Permis pour le laboratoire du BGDRFA situé à Port Hope, en Ontario	Le 30 septembre 2011
Site de stockage temporaire du prolongement de la rue Pine	WNSL-W1-182.0/2011, Permis de déchets de substances nucléaires	Permis pour le site de stockage temporaire du prolongement de la rue Pine à Port Hope, en Ontario	Le 31 décembre 2011
Installation de gestion des déchets de Port Hope	WNSL-W1-344-1.3/ind, Permis de déchets de substances nucléaires	Permis pour le site de consolidation du prolongement de la rue Pine, le site de consolidation de la rue Strachan et le site de stockage temporaire de la station de traitement des eaux usées à Port Hope, en Ontario	Sans date d'expiration
Substances réglementées utilisées sur des lieux non précisés	WNSL-W2-2202.1/2016, Permis de déchets de substances nucléaires	Gestion des déchets radioactifs de faible activité historiques dans les sites canadiens	Le 30 novembre 2016
Analyse de fluorescence des rayons X	20004-15-11.0 Permis de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement	Permis délivré pour l'analyseur de fluorescence des rayons X utilisé ou entreposé au laboratoire du bureau régional du BGDRFA à Port Hope, en Ontario	Le 30 avril 2011

* Cinq autres monticules non agréés de stockage de déchets radioactifs de faible activité relèvent également de la surveillance du BGDRFA, soit le monticule de la rue Lakeshore et le monticule de stockage temporaire de l'avenue Passmore - tous deux situés à Toronto, l'installation de gestion à long terme situé à Fort McMurray, en Alberta, le monticule de stockage temporaire de Fort Smith et celui de Tulita - tous deux situés dans les Territoires du Nord-Ouest.

Programme d'Information

Le BGDRFA fournit de l'information sur les DRFA et sur la façon dont ils sont gérés au Canada. Les membres du personnel des bureaux du BGDRFA situés à Ottawa et à Port Hope répondent tous les jours aux demandes de renseignements reçues par téléphone, par la poste ou par courriel ou encore présentées en personne. En 2006-2007, le site Web du BGDRFA a été consulté plus de 4 000 fois. Les demandes de renseignements reçues par les agents du BGDRFA chaque jour proviennent de l'ensemble du Canada, et de l'étranger.

Le BGDRFA partage les renseignements et les connaissances qu'il détient avec ses collègues de la communauté internationale. Des démarches importantes sont entreprises pour s'assurer que les meilleures pratiques de gestion des déchets radioactifs sont mises en œuvre dans le monde entier

Acronymes

AIEA :	Agence internationale de l'énergie atomique
AR :	Autorité responsable
BGDRFA :	Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité
BSLPH :	Bureau des services locaux de Port Hope
CCSN :	Commission canadienne de sûreté nucléaire
DRFA :	Déchets radioactifs de faible activité
EACL :	Énergie atomique du Canada limitée
EIP :	Échange d'information sur le projet
EMRAS :	Modélisation environnementale sur la sûreté en matière de radioactivité
IGLTD :	Installation de gestion à long terme des déchets
IRPH :	Initiative dans la région de Port Hope
ITN :	Itinéraire de transport dans le Nord
LER :	Lettre sur l'état radiologique
LCR :	Laboratoires de Chalk River
NTCL :	Northern Transportation Company Limited
PCP :	Programme de conformité de propriétés
PSE :	Programme de surveillance de l'environnement
PSTC :	Programme de surveillance des travaux de construction
PVBI :	Protection de la valeur des biens immobiliers
RNCan :	Ressources naturelles Canada

Rétrospective Financière

Les activités du BGDRFA sont financés par RNCan conformément à une entente de recouvrement des coûts (protocole d'entente) conclue avec EACL. La comptabilité et les systèmes de contrôle financier du BGDRFA sont conformes à ceux d'EACL.

Avant le début de chaque exercice, le BGDRFA présente un plan d'activités annuel à RNCan aux fins d'approbation. Ce plan précise la façon dont le BGDRFA entend donner suite aux priorités établies par RNCan compte tenu des ressources financières octroyées. Chaque trimestre, le personnel du BGDRFA et celui de la Division de l'uranium et des déchets radioactifs de RNCan examinent le plan et, au besoin, y apportent les modifications qui s'imposent.

Les états financiers présentés dans le présent rapport annuel font état des coûts d'exploitation du BGDRFA pour l'exercice terminé le 31 mars 2007. Le tableau présenté ci-dessous résume l'affectation du financement assuré par RNCan aux secteurs d'activités visés par le mandat du BGDRFA pendant l'exercice 2006-2007. À des fins de comparaison, les données de 2005-2006 sont également présentées.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

	TOTAL DES DÉPENSES (EN MILLIERS DE DOLLARS)	
PROGRAMME DES DÉCHETS HISTORIQUES		
SECTEURS DE PROGRAMME	2005-2006	2006-2007
INITIATIVE DANS LA RÉGION DE PORT HOPE		
Région de Port Hope - Projet de gestion à long terme	5 465*	3 425*
Région de Port Hope - Programme de protection de la valeur des biens immobiliers	286	258
Gestion provisoire des déchets de Port Hope	497	512
Total partiel : Initiative dans la région de Port Hope	**6 248**	**4 195**
INITIATIVE DES SITES SITUÉS DANS LE NORD		
Fort McMurray	52	18
Itinéraire de transport dans le Nord	73	552
Total partiel : Itinéraire des sites situés dans le Nord	**125**	**570**
TOTAL PARTIEL : INITIATIVES VISANT LES AUTRES DÉCHETS HISTORIQUES		
Toronto (Malvern)	39	22
Déchets historiques situés à d'autres endroits	243	106
Total partiel : Initiatives visant les autres déchets historiques	**282**	**128**
AUTRES ACTIVITÉS PRÉVUES PAR LE MANDAT		
Programme de déchets courants	56	15
Programme d'information	124	108
Réaménagement du BGDRFA	85	467
Total partiel : Autres activités prévues par le mandat	**265**	**590**
Moins le recouvrement des coûts de Toronto (Malvern), en Ontario	(39)	(22)
TOTAL DES DÉPENSES FINANCÉES PAR RNCAN	**6 881**	**5 461**

* *Ces données comprennent le crédit sur les écarts de la paie.*

CERTIFICAT DE VÉRIFICATION

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) fait l'objet d'une vérification par le Bureau du vérificateur général (BVE) et par la société Ernst & Young. La vérification s'effectue conformément aux normes de vérification généralement reconnues (NVGR). L'examen des états financiers du BGDRFA s'inscrit dans l'étendue de cette vérification et les opinions exprimées dans le rapport de vérification d'EACL s'appliquent également au bilan financier du BGDRFA.